

Appel à projets innovants « Mécanique / Métallurgie » pour les TPE/PME* de Grenoble-Alpes-Isère*

1. Contexte :

Grenoble Alpes Métropole, le pôle de compétitivité ViaMéca, la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Grenoble, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, EDF une rivière un territoire et le Cetim ont pour ambition de faire émerger des projets innovants et permettre aux entreprises, notamment les TPE/ PME de la filière de la mécanique/métallurgie de développer des innovations structurantes. Fort du succès de la première édition 2016 qui a permis l'accompagnement de 11 projets pour une aide cumulée de prêt de 100 00 €uros, les partenaires engagés pour le développement de la filière ont souhaité relancer un nouvel appel à projet en 2017. Le principal résultat attendu de ces projets est la création de valeur ajoutée au travers d'une démarche d'innovation visant un accroissement de la compétitivité.

Avec le soutien Technique :



2. Calendrier :

L'appel à projets sera officiellement ouvert du 16 Février au 18 Avril 2017.

La clôture de l'appel à projets pour le dépôt des candidatures sera effective au plus tard le **18 Avril 2017**.

Le comité de sélection des projets se réunira le Mardi 2 Mai pour statuer sur les dossiers retenus. **L'entreprise obtiendra une réponse au plus tard le Vendredi 5 Mai.**

Les dépenses éligibles sont les **dépenses réalisées sur la période du 1er Mars 2017 au 31 octobre 2017** après acceptation du dossier en comité de sélection. L'éligibilité des dépenses sera effective à compter de la date de dépôt du dossier de candidature

3. Projets éligibles :

Les projets recevables sont les projets à caractère innovant présentés par les TPE/PME* de tout secteur d'activité, dont l'établissement demandeur se situe sur le territoire Grenoble Alpes Isère*. Pour être éligibles, les projets doivent porter sur des domaines d'innovation **de la filière mécanique/métallurgie**, en lien avec les activités du pôle de compétitivité ViaMéca (www.viameca.fr)

Une priorité sera donnée aux projets des entreprises primo-innovantes.

Exemples de types de projets :

Qualification de nouveaux procédés, prototypage, études techniques, marchés, .. ;

Développements de nouveaux produits, services, accès à de nouveaux marchés,

Toutes démarches d'innovation produit, process, services intégrant soit le design, l'écoconception ou le développement durable...

* La définition européenne de la « PME » s'appliquera pour la phase faisabilité (moins de 250 salariés, CA annuel inférieur à 50 millions d'euros, ou bilan annuel inférieur à 43 millions d'euros).

**Correspond au périmètre géographique de couverture des partenaires financeurs*

Avec le soutien financier de

4. Accompagnement proposé :

Les projets qui seront retenus dans cet appel à projets pourront bénéficier d'un accompagnement dans deux phases distinctes de leur développement, pas nécessairement cumulatives :

- ♦ **la phase de faisabilité (objet du dispositif) :** Cette phase permettra la structuration du projet avec le concours d'une ou plusieurs structures extérieures proposées par le demandeur et qualifiées par les partenaires de l'Appel à projet. Si le porteur de projet n'a pas identifié de partenaires pour l'aider dans la réalisation de son projet, les partenaires s'engagent à trouver cette compétence externe. Ces structures peuvent être publiques (laboratoires, universités, écoles d'ingénieurs, centres techniques, ...) ou privées. Une autre entreprise disposant d'une fonction « étude » (permanente ou occasionnelle) peut également intervenir en tant que structure extérieure.

Exemples de prestations :

- caractérisation d'un produit ou d'un procédé (essai, expertise, adéquation normative, test...)
 - étude de marché,
 - étude technique de faisabilité, prototypage, etc...
 - étude de design,
 - étude d'écoconception,
 -
- ♦ **la phase de réalisation (hors du dispositif) :** Dans le cas d'une faisabilité démontrée (soit à l'issue de la phase 1 objet du présent appel, soit s'agissant de projet à maturité présenté par l'entreprise directement en phase 2), ViaMéca et/ou Bpifrance Financement pourront accompagner les projets éligibles dans leur phase de réalisation en fonction de leur caractère collaboratif ou individuel.

Ces phases de développement pourront être complétées tout au long du projet par des sessions de sensibilisation sur des thématiques pouvant aider les entreprises à mieux formaliser leurs projets de développement futurs (Propriété industrielle et protection juridique, intelligence économique, écoconception, design, sécurité des informations, approche stratégique des marchés, financement de l'innovation, gestion de la production...). Le programme sera défini suivant les attentes des participants à l'appel à projets et suivant les recommandations du comité de sélection des projets.

Les entreprises seront suivies tout au long de la démarche par le Conseiller entreprise du partenaire concerné. Le Conseiller accompagnera l'entreprise dans les différentes étapes identifiées, en alertant le chef de projet sur les points clés de sa mise en œuvre, tout au long de celle-ci. Il reste l'interlocuteur de référence au cours du projet et intervient en toute **confidentialité**.

Un regard attentif sera donné aux besoins globaux de l'entreprise afin d'orienter le dirigeant vers les actions du Plan PME de la Région Auvergne Rhône Alpes et de l'Etat qui pourraient correspondre à ses attentes.

5. Promotion du dispositif auprès des entreprises :

Les entreprises seront informées du dispositif à travers différents modes de communication :

- ✓ Communauté Ecobiz mécanique/métallurgie
 - <http://mecanique-metallurgie.grenoble-ecobiz.biz/>
- ✓ E-mailing
- ✓ Newsletter
- ✓ Sites web
- ✓ Magazine
- ✓ Presse
- ✓ Réunions d'information
- ✓ Rendez-vous en entreprise

Grenoble Alpes Métropole, la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Grenoble, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, EDF une rivière un territoire, le Cetim et le pôle de compétitivité ViaMéca mobiliseront l'ensemble des réseaux d'entreprises et acteurs économiques du territoire.

6. Taux de financement du projet :

L'objectif de cet appel à projets innovants est de prendre en charge en partie la **phase de faisabilité** et ainsi réduire le risque pour l'entreprise.

Deux cas de figure sont envisageables :

- ⇒ Présentation d'un projet faisant appel aux compétences du département de l'Isère (Enseignement supérieur, centre technique, entreprises) prise en charge de **80% de la phase faisabilité plafonnée à 10 000 € HT**. Plusieurs prestations externes peuvent être prises en charge.
- ⇒ Présentation d'un projet ne répondant pas aux critères ci-dessus : prise en charge de **60% de la phase faisabilité plafonnée à 8 000 € HT**. Plusieurs prestations externes peuvent être prises en charge.

7. Dépenses éligibles :

Les dépenses éligibles sont les dépenses exclusivement liées à des **prestations externes**.

Les dépenses doivent être réalisées sur la période du **1er Mai 2017 au 31 Octobre 2017** après acceptation du dossier en comité de sélection.

8. Critères d'éligibilité des projets :

Les projets devront respecter les critères suivants :

Critères	Non	Oui	Commentaires
L'entreprise est située sur le territoire des financeurs (Grenoble Alpes Isère)			
L'entreprise est une TPE ou une PME			
L'entreprise n'a pas bénéficié de plus de 200 K€ sur ses 3 derniers exercices.			
Le projet est en lien avec la filière mécanique/métallurgie			
Le projet présente un caractère innovant (technique, produit et/ou service)			
Les dépenses seront réalisées du 1er mars 2017 au 31/10/2017			
La présentation d'au moins un devis			

9. Critères d'appréciation des projets :

Critères	Non --	Plutôt non -	Plutôt oui +	Oui ++	Commentaires
Entreprises ayant déjà obtenue une aide à l'innovation					
Caractère innovant du projet					
Projet faisant appel à des acteurs du territoire.					Taux d'intervention de 80%
Cohérence du projet vis-à-vis de la stratégie de l'entreprise					Si non, orientation vers le dispositif d'accompagnement adéquat
Equilibre du budget					
Phasage et planning du projet					
Etat de l'art, analyse de la concurrence					
Perspectives de mise sur le marché					
Protection en Propriété Industrielle du projet (brevet, marque, D&M)					
Capacité de l'entreprise à mener ce projet					
Nombre d'emplois créés ou autres retombées économiques					

10. Instruction des candidatures :

- **Elaboration des dossiers :** le dossier de candidature doit comprendre :
 - le formulaire de candidature ci-joint, dûment rempli, daté et signé par un représentant légal de l'entreprise
 - les devis des structures proposés pour les études de faisabilité
 - la liste des aides envisagées sur le projet (le cas échéant)
 - un engagement du chef d'entreprise sur sa situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales

**DES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES POURRONT ÊTRE DEMANDÉES
SI LE PROJET EST RETENU.**

- **Dépôt des dossiers :**

Les dossiers doivent être adressés **par mail exclusivement** à :
ViaMéca
Philippe Baizet – Fédérateur Industrie Rhône-Alpes
p.baizet@viameca.fr
06 46 71 08 52

qui se chargera de leur diffusion auprès des membres du Comité de Sélection après vérification de la recevabilité des candidatures.

La recevabilité sera confirmée par ViaMéca et signifie :

- que l'entreprise est inscrite au RCS ou RM,
- un engagement du chef d'entreprise sur sa situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales,

- **Sélection des dossiers**

Un Comité de Sélection, composé de représentants des financeurs et des partenaires Grenoble Alpes Métropole, la Direccte Rhône-Alpes, le pôle de compétitivité ViaMéca, la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Grenoble, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, EDF une rivière un territoire, le Cetim, Bpifrance et de l'INPI, sélectionnera les dossiers appelés à engager la phase de faisabilité.

Tous les dossiers seront accompagnés jusqu'à leur maturité optimum.

Ceux ne répondant pas aux critères de sélection pourront être réorientés vers d'autres structures pour permettre le développement de leur projet.

Toutes les personnes pouvant avoir accès aux projets seront tenues au secret professionnel et s'engagent en leur nom personnel à n'utiliser ces informations confidentielles que pour les besoins de l'exécution desdits travaux, et à ne pas les reproduire sous quelque forme que ce soit, ni à les communiquer à des tiers, ni à divulguer tout ou partie de ces informations confidentielles, y compris les résultats.

11. Modalités de paiement :

Le porteur fournira à ViaMéca :

- L'ensemble des factures acquittées liées au projet,
- La fiche technique de restitution de l'étude de faisabilité.

12. Indicateurs de suivi de l'appel à projets :

	Unité de mesure	Objectif prévisionnel
Projets déposés	Nombre de projets	
Indicateurs de résultats :		
	Projets retenus Phase « Faisabilité »	10 à 15
	Projets retenus Phase « Développement »	
	Projets non retenus mais réorientés	
	Nombre de partenaires académiques	
	Nombre de partenaires industriels	

13. Les partenaires de l'appel à projets :

Partenaires co-porteurs : Grenoble Alpes Métropole, ViaMéca, CCI de Grenoble, CMA De l'Isère, EDF Une rivière un territoire, Le Cetim

Partenaires financeurs : Grenoble Alpes Métropole, EDF Une rivière un territoire, la Communauté de commune du Grésivaudan, Rio Tinto Alcan, le Crédit Mutuel.

Partenaires techniques : Bpifrance, INPI et le Cetim.

14. Enveloppe prévisionnelle de l'appel à projets innovants :

L'enveloppe financière attribuée à l'AAP s'élève à **120 000 €**. Elle est constituée grâce aux financements des structures suivantes :

Grenoble Alpes Métropole :	50 000 €
EDF Une rivière un territoire :	20 000 €
Communauté de commune Grésivaudan :	20 000 € (à confirmer)
Rio Tinto ALCAN :	20 000 €
Crédit Mutuel :	10 000 €

Avec le soutien financier de